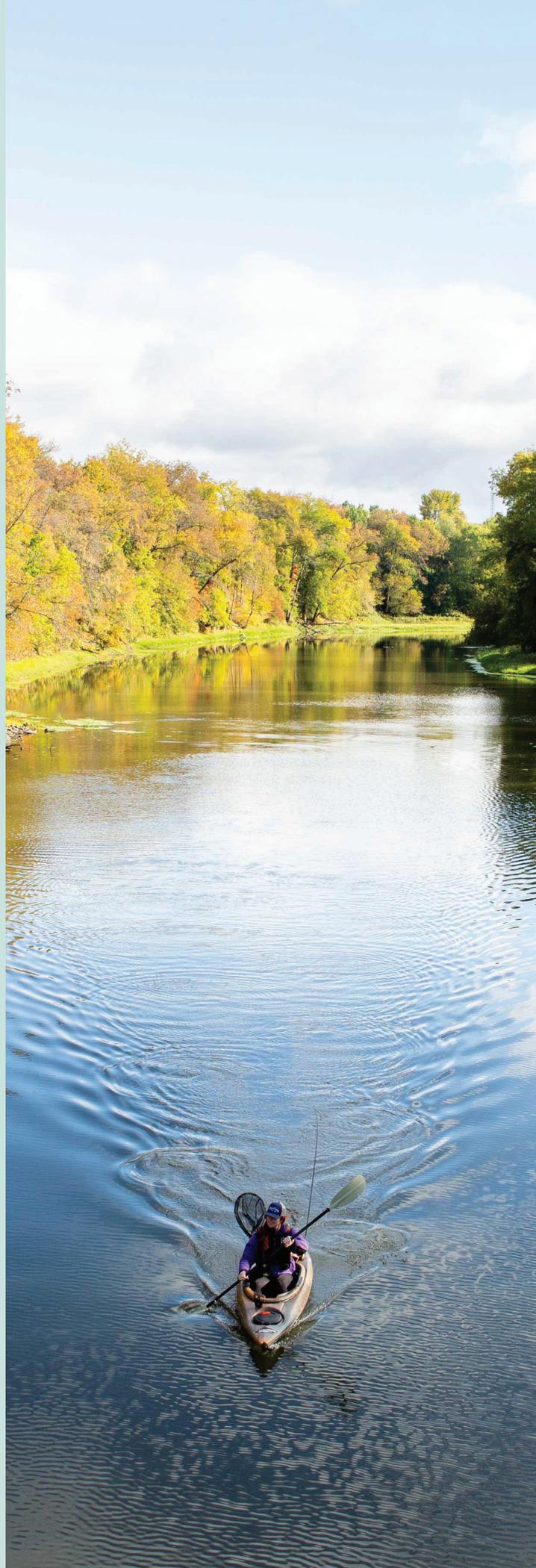


# Index du contenu GRI 2021



# Niveau d'application

Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option de conformité essentielle.

Cet Index GRI est conforme à l'Élément d'information 102-55 : Index du contenu GRI.

Tous les éléments d'information sont regroupés dans le rapport selon la série des normes GRI Standards.

Les documents de référence cités dans l'Index GRI sont les suivants. Ils sont tous disponibles sur le site Web du Fonds, au [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com).

- RADD : Rapport d'activité et de développement durable 2021
- RG : Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2021
- EF : États financiers consolidés au 31 mai 2021
- Circ. : Circulaire de la direction publiée le 9 juillet 2021

Cet Index GRI présente des renseignements et des données financières établies comme pertinentes par la GRI, mais il ne se substitue aucunement aux états financiers consolidés et autres documents officiels du Fonds.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

## GRI 102 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Profil de l'organisation	102-1 à 102-13 et G4-FS6
Stratégie	102-14
Éthique et intégrité	102-16
Gouvernance	102-18
Implication des parties prenantes	102-40 à 102-44
Pratiques de reporting	102-45 à 102-56

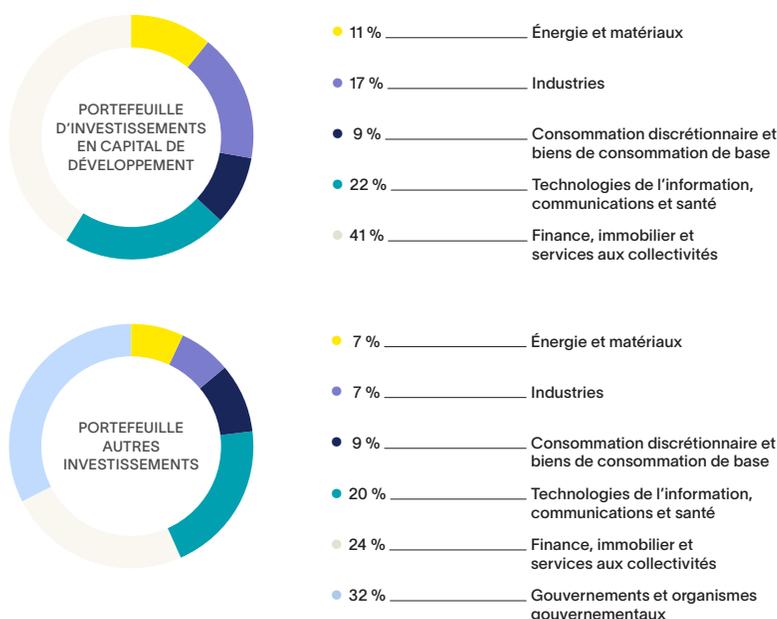
102-1	Nom de l'organisation	<p>Le nom de l'organisation est : Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)</p> <p>Le nom abrégé d'usage courant est : Fonds de solidarité FTQ</p>	F-3.2.1 - Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)  EF, p. 7
102-2	Activités, marques, produits et services	<p>Le Fonds est actif sur le marché de l'épargne pour la retraite. Les actions du Fonds sont admissibles au régime enregistré d'épargne retraite (REER) et elles donnent droit à des crédits d'impôt. Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral.</p> <p>Les principales activités du Fonds consistent à recueillir l'épargne des Québécois et à utiliser ces sommes pour effectuer des investissements dans des entreprises à impact économique québécois en capital de développement, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans ces entreprises vise à demeurer minoritaire. Le Fonds investit également le solde des sommes recueillies par l'épargne des Québécois dans des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations et d'actions dans les pays développés.</p> <p>Depuis 2019, le Fonds agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds FlexiFonds, une famille de trois fonds communs de placement, dont les parts sont distribuées par le courtier en épargne collective FlexiFonds de solidarité FTQ inc. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai 2021, les fonds FlexiFonds ont recueilli des rentrées de fonds de 93 millions \$.</p> <p>Au cours de l'exercice, le Fonds a dévoilé sa nouvelle image de marque. Le Fonds souhaite ainsi démontrer son ambition à « S'investir pour une meilleure société ».</p> <p>Au 31 mai 2021, le Fonds comptait 723 501 épargnants.</p>	RG, p. 4, 14, 16 et 23  RADD, p. 9 et 26
102-3	Lieu géographique du siège	<p>Le siège social du Fonds est situé à l'adresse suivante :</p> <p>545, boulevard Crémazie Est Bureau 200 Montréal (Québec) H2M 2W4</p>	EF, p. 7
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	Le Fonds est implanté uniquement au Québec.	
102-5	Capital et forme juridique	Le Fonds de solidarité FTQ est une compagnie à fonds social. Il s'agit d'un fonds d'investissement en capital de développement aux origines syndicales, issu à l'initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (F.T.Q.). Le Fonds de solidarité FTQ a été créé par la <i>Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)</i> , laquelle a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1983 et modifiée par certaines autres lois adoptées subséquemment.	EF, p. 7 RG, p. 2

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-6	Marchés desservis	<p>Pour les produits d'épargne, le Québec est le seul marché desservi.</p> <p>Pour les produits d'investissements en soutien à l'emploi, le Québec représente le principal marché desservi. Le Fonds peut aussi réaliser des investissements hors Québec lorsque ceux-ci génèrent des retombées économiques pour le Québec.</p>	RG, p. 13 à 18

G4-FS6	Pourcentage du portefeuille d'activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	<p>Le Fonds concentre la majeure partie de ses investissements en capital risqué non garanti, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec.</p> <p>Le secteur Placements gère les autres investissements du Fonds, c'est-à-dire les actifs non investis dans ses entreprises partenaires. Ces autres investissements sont constitués des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations et d'actions et autres titres. Les investissements constituant le portefeuille Autres investissements sont concentrés dans les pays développés, tels que le Canada et les États-Unis.</p>	RG, p. 18 à 21 EF, p. 17 et 19
--------	---	---	-----------------------------------

### Répartition sectorielle des investissements, par portefeuille

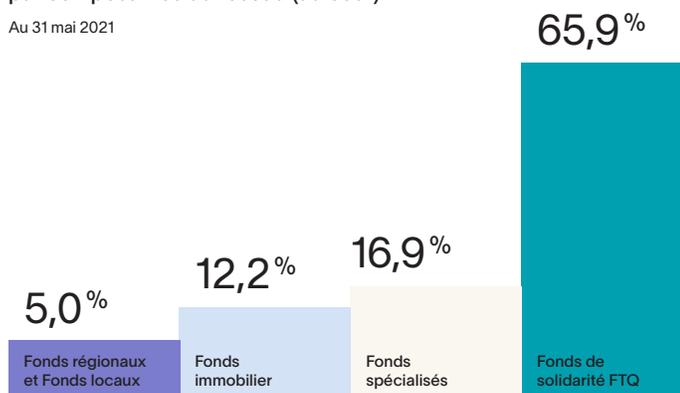
Au 31 mai 2021



Depuis sa fondation, le Fonds a développé un solide réseau d'investissement qui permet aux entrepreneurs de réaliser leurs ambitions en leur permettant d'avoir accès à du capital patient selon leurs besoins. Le réseau d'investissement du Fonds, qui couvre l'ensemble du territoire québécois, se déploie par l'intermédiaire de cinq sources de capital : (1) Fonds de solidarité FTQ (2) Fonds régionaux (3) Fonds locaux (4) Fonds immobilier (5) Fonds spécialisés.

### Répartition des investissements en capital de développement par composantes du réseau (au coût)

Au 31 mai 2021



102-7

Taille de l'organisation

Taille de l'organisation et données supplémentaires

Exercices terminés aux 31 mai

RG, p. 3-4, et 9

EF, p. 3 à 5

Actif net (en millions de dollars)	17 186	Investissements en capital de développement (en millions de dollars)	1 133
2021	17 186	2021	1 133
2020	13 794	2020	1 416
2019	15 627	2019	1 211
2011	8 178	2011	733

Émission d'actions de catégorie A (en millions de dollars)	1 162	Émission d'actions de catégorie C (en millions de dollars)	25
2021	1 162	2021	25
2020	961	2020	20
2019	897		
2011	698		

Résultat global (en millions de dollars)	2 889	Valeur de l'action (en dollars)	53,21
2021	2 889	2021	53,21
2020	230	2020	44,24
2019	1 134	2019	43,90
2011	650	2011	25,92

Épargnants (en nombre)	723 501	Entreprises partenaires (en nombre)	3 437
2021	723 501	2021	3 437
2020	707 935	2020	3 329
2019	694 357	2019	3 126
2011	583 235	2011	2 129

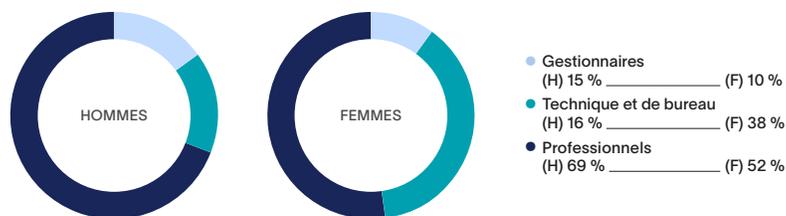
102-8

Informations  
concernant  
les employés  
et les autres  
travailleursDes 609 employés permanents qui œuvrent au Fonds, 7 travaillent à Québec  
et 602 à Montréal.

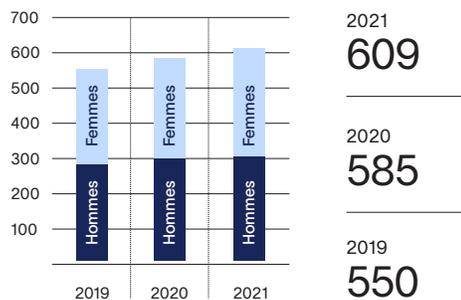
Nombre d'employés permanents	Hommes (48 %)	Femmes (52 %)	Total*
	295	314	609
Par catégorie d'emploi Gestionnaires	46	33	79
Par catégorie d'emploi Professionnels	201	163	364
Par catégorie d'emploi Technique et de bureau	48	118	166

## Évolution du capital humain du Fonds

Exercice terminé le 31 mai 2021



Exercices terminés les 31 mai



Âge moyen	Hommes	Femmes	Total*
	48	48	48

\* Ces données excluent les filiales du Fonds.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-9	Chaîne d'approvisionnement	<p>L'ensemble des activités liées à la chaîne d'approvisionnement du Fonds est encadré par la Politique d'approvisionnement responsable en biens et services professionnels, dont les objectifs prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'assurer la transparence et l'intégrité du processus d'approvisionnement afin de prévenir et de minimiser les conflits d'intérêts, les risques de litiges et le risque de réputation du Fonds;</li> <li>– d'encadrer les mécanismes de sélection et d'évaluation des fournisseurs dans le but d'obtenir un meilleur rapport qualité/prix et des conditions optimales pour le Fonds.</li> </ul> <p>Les fournisseurs doivent compléter un formulaire qui porte sur leurs pratiques de développement durable avant l'octroi d'un contrat. Tout fournisseur retenu par le Fonds doit s'engager à respecter les normes du travail et les différentes réglementations du Québec.</p>	
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Aucune	
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	<p>Le Fonds s'est doté d'une <i>Politique cadre de développement durable</i>, en 2014 (révisée en 2016). Cette politique définit les grandes orientations et l'approche du Fonds en matière de développement durable (DD) et d'investissement responsable (IR). Le Fonds favorise le maintien d'une approche responsable d'investissement et de placement.</p> <p>Afin d'assurer l'intégration optimale des principes de DD dans les activités du Fonds, un plan d'action est élaboré tous les trois ans. Le Plan de développement durable 2018-2021 est disponible sur le site web du Fonds.</p>	
102-12	Initiatives externes	<p>Le Fonds a adhéré aux <i>Principles for Responsible Investment</i> (PRI) en 2011 et répond au questionnaire annuel des PRI sur ses processus et pratiques d'IR. Les réponses à ce questionnaire sont disponibles sur le site web des PRI. Le Fonds a également adhéré au <i>Global Impact Investing Network</i> (GIIN) en 2020.</p> <p>Depuis 2011, le Fonds a choisi d'aligner la divulgation de son information en matière de DD aux normes de la <i>Global Reporting Initiative</i> (GRI).</p>	RG, p. 14
102-13	Adhésion à des associations	<p>Le Fonds participe aux activités et groupes de travail d'un grand nombre d'organisations dans tous les secteurs de l'économie, notamment les suivantes : Réseau PRI Québec, Conseil des relations internationales de Montréal, Le Cercle canadien de Montréal, Conseil patronal de l'environnement du Québec, Partenariat climat Montréal, Réseau des Femmes d'affaires du Québec, QuébecInno, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, et plusieurs autres.</p>	
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	<p>« Si le Fonds est aujourd'hui considéré comme un outil de développement économique indispensable, nous sommes également interpellés par les enjeux de société qui touchent le Québec. Constamment, nous cherchons à mettre à profit notre expertise et nos ressources afin d'apporter des solutions. » – Janie C.Béique, présidente et cheffe de la direction.</p>	RADD, p. 8
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	<p>Les actions et les décisions du Fonds sont guidées par ses valeurs : Respect, Intégrité et Solidarité.</p> <p>Le Code d'éthique et de déontologie* des employés (le « Code ») établit les règles de conduite et de comportement qui doivent être respectées afin de protéger les intérêts du Fonds et de ses actionnaires.</p> <p>* Le conseil d'administration a adopté un nouveau Code d'éthique et de déontologie pour les employés du Fonds. Cette mise à jour est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.</p>	RG, p. 34

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-18	Structure de gouvernance	<p>La gouvernance du Fonds est conçue pour lui permettre de réaliser sa mission. Le Fonds porte une attention particulière aux règles de gouvernance tant au niveau de ses investissements, desquels il exige un cadre tant en matière de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance, qu'au niveau de sa propre régie d'entreprise. Le Fonds est d'avis que la mise en œuvre et le maintien de saines pratiques de gouvernance sont primordiaux dans la gestion d'une organisation et renforcent la confiance de ses différentes parties prenantes.</p> <p>Le conseil d'administration assume la responsabilité de l'administration des affaires du Fonds. Les administrateurs, qu'ils soient indépendants<sup>1</sup> ou non, en tant que mandataires du Fonds, doivent s'assurer que les décisions prises le sont dans l'intérêt du Fonds et de l'ensemble de ses parties prenantes.</p> <p>La gestion générale des opérations du Fonds est assurée par un comité de direction, composé de la présidente et cheffe de la direction<sup>2</sup> et de hauts dirigeants. La structure de gouvernance sur laquelle s'appuie le Fonds est composée de comités spécifiques par secteur d'activité et de comités de gestion ainsi que d'instances d'investissement et de structures régionales et locales d'investissement.</p> <p>1. Les critères d'indépendance des administrateurs sont inscrits dans la <i>Politique relative à l'indépendance des membres du conseil d'administration</i> et de différents comités constitués par le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ (la « Politique relative à l'indépendance »).</p> <p>2. Le 1<sup>er</sup> avril 2021, Janie C. Béique est devenue présidente et cheffe de la direction. Elle occupait précédemment les fonctions de première vice-présidente aux investissements du Fonds.</p>	RADD, p. 88 à 90 RG, p. 8, 36 à 37 Circ., p. 10 à 14
102-40	Liste des groupes des parties prenantes	<p>Les parties prenantes du Fonds sont définies au sein de sa <i>Politique cadre de développement durable</i> comme les groupes et les individus qui portent intérêt à la mission et aux activités du Fonds et sur lesquels le Fonds a un impact. Les principales parties prenantes du Fonds sont présentées ci-dessous.</p>	
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	<p><b>Les épargnants</b></p> <p>Les épargnants représentent toutes les personnes qui détiennent des actions de catégorie A du Fonds. Ils sont âgés de plus de 18 ans et issus de toutes les régions du Québec. C'est maintenant plus d'un travailleur québécois sur six qui possède des investissements au Fonds.</p> <p><b>Les entreprises partenaires</b></p> <p>Les entreprises partenaires représentent les investissements en capital de développement du Fonds et de son réseau. Ce sont des entreprises de toutes les régions, de tous les secteurs d'activité et de toutes les tailles qui contribuent au dynamisme de l'économie du Québec. Le Fonds et son réseau procurent à ses entreprises partenaires du capital risqué non garanti et leur offrent divers services complémentaires pour les aider à réaliser leurs projets, notamment la formation économique de leurs travailleurs et l'accompagnement sur diverses thématiques.</p> <p><b>Les responsables locaux et le milieu syndical</b></p> <p>Les responsables locaux sont les ambassadeurs du Fonds en milieu de travail. Grâce à plus de 1700 responsables locaux qui font la promotion du Fonds en milieu de travail, le Fonds bénéficie d'un contact direct et constant avec la majorité de ses épargnants afin de leur faire valoir l'importance de bien préparer leur retraite et les avantages d'épargner avec le Fonds. Le milieu syndical est lié à la mission et aux valeurs de respect, d'intégrité et de solidarité du Fonds ainsi qu'à sa vision d'un développement économique local au service des travailleuses et des travailleurs de tous les secteurs d'activité du Québec.</p> <p><b>Les employés</b></p> <p>Les employés permettent au Fonds d'agir, de faire vivre sa raison d'être ainsi que de mettre en action son ambition de s'investir pour une meilleure société. Les valeurs de respect, d'intégrité et de solidarité tracent le fondement de l'approche humaine des employés dans leurs réalisations.</p>	

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-42 (suite)	Identification et sélection des parties prenantes (suite)	<p><b>La société québécoise</b></p> <p>La société québécoise regroupe l'ensemble des parties prenantes du Fonds. La mission principale du Fonds est de contribuer au développement et à la prospérité économique du Québec. Le Fonds opère uniquement au Québec et vise à stimuler une culture d'épargne chez les travailleuses et les travailleurs. Le Fonds cherche à agir en faveur du mieux-être des collectivités à long terme pour ainsi contribuer à bâtir une meilleure société.</p> <p><b>Les instances gouvernementales et les autorités réglementaires</b></p> <p>La mission et le modèle d'affaires du Fonds sont appuyés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Les actions du Fonds sont admissibles au REER, en plus de donner droit aux crédits d'impôt (15 % au Québec et 15 % au fédéral) pour contribution à un fonds de travailleurs. Le Fonds répond ainsi à deux grands objectifs de politique publique : favoriser l'épargne pour la retraite et combler les besoins des entreprises en matière de capital risqué non garanti. Le Fonds poursuit ces objectifs en cherchant notamment à combler les carences de marché dans toutes les régions du Québec, pour ainsi contribuer à créer, de façon responsable, davantage de richesse pour nos épargnants et de prospérité pour la collectivité, par la création et le maintien d'emplois de qualité. Les autorités réglementaires représentent l'univers réglementé dans lequel le Fonds doit opérer, et ce, de manière conforme. Le Fonds opère selon les lois et règlements de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de valeurs mobilières.</p>	
102-41	Accords de négociation collective	<p>La convention collective couvre tous les employés permanents (85 % syndiqués) et employés temporaires (87 % syndiqués) du Fonds. Les employés non couverts par la convention collective sont les gestionnaires ainsi que les partenaires d'affaires en ressources humaines.</p>	
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	<p>Le Fonds maintient un dialogue constant avec chacun de ses groupes de parties prenantes par le biais d'un ensemble de moyens, selon les circonstances propres à chaque partie prenante.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Épargnants : sondages, groupes témoins, communication directe personnalisée, assemblée générale annuelle.</li> <li>— Employés, entreprises partenaires et milieu syndical : dialogue direct et en continu notamment par l'intermédiaire de rencontres formelles et informelles, d'ateliers et de sondages.</li> <li>— Société québécoise : campagnes de promotion, de sensibilisation et d'information.</li> <li>— Instances gouvernementales et autorités réglementaires : dialogue constant avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral sur les besoins des entreprises et sur l'économie. Ce dialogue se reflète dans les programmes d'investissement du Fonds. Dialogue direct et en continu avec l'AMF.</li> </ul>	
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	<p><b>Les épargnants</b></p> <p>Les épargnants confient leur épargne en souhaitant obtenir un rendement raisonnable. Ils attendent aussi du Fonds qu'il investisse dans des entreprises créatrices d'emplois afin de favoriser le développement économique dans toutes les régions du Québec. Le contexte lié à la pandémie, d'une part, a amené les épargnants du Fonds à augmenter ou à maintenir leur capacité à épargner. D'autre part, certains ont devancé leur décision d'effectuer un rachat complet ou partiel de leurs actions.</p> <p><b>Les entreprises partenaires</b></p> <p>Les entreprises partenaires ont été soutenues par le Fonds tout au long de la crise liée à la pandémie qui a entraîné un ralentissement forcé de leurs activités, au cours de la dernière année. Les professionnels du Fonds ont consenti d'amples efforts dans l'accompagnement de ses entreprises partenaires afin qu'elles reprennent leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Le Fonds s'est également penché sur les moyens à déployer pour accompagner ses entreprises partenaires dans leur développement, particulièrement dans le contexte des transitions technologique et énergétique. Au cours de son dernier exercice, le Fonds a lancé des discussions avec ses entreprises partenaires afin de mieux comprendre leurs besoins et préoccupations dans le contexte actuel.</p> <p><b>Les responsables locaux et le milieu syndical</b></p> <p>Les responsables locaux se préoccupent de plusieurs enjeux liés à la mission du Fonds. Ces enjeux concernent la création et le maintien d'emplois de qualité ainsi que le soutien au développement économique des régions et la participation des travailleuses et des travailleurs à ce développement, notamment par la formation. De plus, le mouvement syndical se préoccupe d'une relance post-pandémique plus juste. Le milieu syndical attend du Fonds qu'il se comporte en investisseur responsable, créateur d'emplois et de prospérité.</p>	

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-44 (suite)	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés (suite)	<p><b>Les employés</b></p> <p>Au cours de la dernière année, le contexte de la pandémie a amené le Fonds à innover et à changer ses façons de faire rapidement. À l'été 2020, il a lancé un sondage pour mieux comprendre la réalité des employés en télétravail. Ceci a permis d'entamer un processus de réflexion afin de définir le nouveau modèle de travail hybride au Fonds. Le nouveau modèle repose sur l'amélioration et le réaménagement des espaces de travail afin de renforcer la cohésion entre les équipes et faire émerger davantage l'intelligence collective, notamment pour favoriser l'innovation. Ce nouvel environnement de travail créera également plus d'opportunités pour faire vivre la culture humaine du Fonds.</p> <p>Avec l'implantation du nouveau progiciel de gestion intégrée réalisée en 2020, les employés peuvent suivre en temps réel leur progrès au niveau de leur carrière et de leur développement professionnel. Cela renforce l'importance pour chacun de se fixer des objectifs professionnels dans le but d'atteindre les grands objectifs d'affaires et organisationnels du Fonds.</p> <p><b>La société québécoise</b></p> <p>Le contexte actuel a fait ressortir plusieurs éléments qui apparaissent importants aux yeux de la société québécoise, dont la santé, la solidarité et la lutte aux changements climatiques. Divers sondages tendent à démontrer que la grande majorité des Québécois souhaite une relance qui cible avant tout l'amélioration de la santé, de l'environnement et de la qualité de vie. En ce sens, les Québécois sont de plus en plus intéressés par l'investissement responsable, désiraient être mieux informés sur les produits d'investissement responsable qui existent et seraient enclins à épargner davantage par l'intermédiaire de tels produits financiers.</p> <p><b>Les instances gouvernementales et les autorités réglementaires</b></p> <p>Par l'intermédiaire de la loi qui régit le Fonds, le gouvernement québécois exige du Fonds qu'il atteigne un seuil d'investissements dans les entreprises du Québec. Les autorités réglementaires s'attendent quant à elles à ce que le Fonds se conforme aux différentes lois et réglementations en valeur mobilière. Tant les instances gouvernementales que les autorités réglementaires ont démontré de nouvelles préoccupations vis-à-vis les grands enjeux sociaux et environnementaux par des consultations menées auprès des acteurs de l'écosystème financier tels que le Fonds.</p>	
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Les états financiers consolidés du Fonds reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds et de sa filiale en propriété exclusive, FlexiFonds de solidarité FTQ inc. (« FlexiFonds »). Ses Rapports de gestion et Rapport d'activité et de développement durable contiennent des données et renseignements relatifs aux activités des composantes de son réseau que sont les Fonds régionaux de solidarité FTQ, les fonds locaux de solidarité FTQ et le Fonds immobilier de solidarité FTQ.	EF, p. 7
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	<p>Le comité de développement durable du Fonds a examiné en 2016 l'ensemble des normes de la GRI et des éléments d'information (au sens donné à ces mots dans les Standards GRI) afin de se conformer aux quatre principes de contenu de la GRI, soit : la prise en compte des parties prenantes, le contexte de développement durable, la pertinence et l'exhaustivité. Depuis, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation du Fonds.</p> <p>Ce comité a notamment validé les attentes des parties prenantes et a examiné chacun des éléments d'information, en fonction des quatre normes de la GRI et des éléments d'information propres au complément du secteur financier. Le comité a également mesuré leur importance par rapport au Fonds, aussi bien pour les impacts économiques, environnementaux et sociaux, pour chacun des éléments d'information et de leur influence sur les parties prenantes, que ceux-ci aient été générés ou non.</p>	
102-47	Liste des enjeux pertinents	Tous les enjeux et les éléments d'information pertinents apparaissent dans l'Index GRI.	
102-48	Réaffirmation des informations	Aucune	
102-49	Modifications relatives au reporting	Aucune	

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-50	Période de reporting	Le présent rapport couvre l'exercice financier 2020-2021, soit la période du 1 <sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021.	
102-51	Date du rapport le plus récent	Septembre 2020	
102-52	Cycle de reporting	Le rapport est publié annuellement.	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Pour tout commentaire ou question sur le rapport, veuillez communiquer par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:dircommunicationscorpo@fondsoftq.com">dircommunicationscorpo@fondsoftq.com</a>	
102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes de la GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option de conformité essentielle.	
102-55	Index du contenu GRI	Le présent Index GRI est conforme aux exigences décrites à l'élément d'information 102-55, par la présentation du numéro de l'élément d'information, des numéros de page des rapports complémentaires et des motifs d'omission, le cas échéant.	
102-56	Vérification externe	<p>Le Fonds est responsable de la collecte et de la présentation des éléments d'information du présent Index. Un processus de révision interne d'assurance qualité a été mené par un membre de l'équipe du contrôle financier dans le cadre de la production de l'Index.</p> <p>L'information présentée dans le Rapport d'activité et de développement durable 2021 (RADD) et dans le Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2021 (RG) a été produite et validée par des spécialistes de plusieurs secteurs du Fonds et relue par nos auditeurs indépendants. Les États financiers consolidés au 31 mai 2021 (EF) sont audités par deux firmes d'auditeurs indépendants.</p>	

### GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Une explication quant à l'importance des enjeux retenus est présentée à titre d'introduction à chacune des catégories de l'Index GRI. Le périmètre y est également précisé.	
103-2	Approche managériale et ses composantes	Une description haut niveau de l'approche managériale est donnée pour les catégories Économie, Environnement et Social. À noter que les éléments d'information sociaux ont été regroupés en quatre grandes catégories : (1) Pratiques en matière d'emploi et de travail décent (2) Droits de la personne (3) Communautés locales (4) Responsabilité liée aux produits.	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Plus de précisions sont apportées à certains éléments d'information, au besoin.	

# Catégorie Économie

103-1 | 103-2 | 103-3

## Le développement économique local est au cœur de la mission du Fonds et de son modèle d'affaires ainsi que des attentes de ses parties prenantes.

La mission du Fonds est intimement liée à l'amélioration de la santé économique de ses épargnants aussi bien que de celle du Québec. Avec le Fonds, les épargnants ont accès à un mode d'épargne pour la retraite plus attrayant et accessible, notamment grâce aux crédits d'impôt et à l'épargne systématique.

L'économie du Québec bénéficie pour sa part d'une source de capital d'investissement non garanti originale, qui permet de canaliser vers des fins productives d'investissement en entreprise des sommes qui seraient autrement stationnées dans des véhicules d'épargne traditionnels ou utilisés pour la consommation de biens et services. La taille du Fonds, l'expertise qu'il a développée dans tous les secteurs de l'économie du Québec ainsi que la capacité à définir et déployer rapidement des outils et des programmes adaptés aux besoins en évolution des entreprises en font un intervenant reconnu dans l'économie du Québec.

Les objectifs d'affaires du Fonds sont indissociablement liés aux objectifs socioéconomiques définis dans sa mission. Les principaux outils de gestion qui en assurent le respect sont : la Loi constitutive du Fonds, qui assure le maintien d'un seuil minimal d'investissements créateurs d'emplois ; la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* (révisée en mai 2021) ; la pratique systématique du bilan social et l'utilisation de ce bilan comme outil d'aide à la décision au moment de l'investissement et du désinvestissement et la *Politique cadre de développement durable*.

L'adoption de la *Politique cadre de développement durable*, en 2014 (révisée en 2016), s'inscrit dans l'approche de gestion intégrée des risques du Fonds, qui lui permet de systématiser la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au même titre que celle des facteurs financiers. Le Fonds favorise le maintien d'une approche responsable d'investissement et de placement et prend en compte ces facteurs et les principes d'investissement responsable dans l'encadrement des risques qu'il entend assumer.

Le Fonds se conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et en assure une vigie continue afin d'en suivre l'évolution et d'en évaluer les impacts. Il assure la gestion des risques de marché, de crédit, de liquidité et de contrepartie par le biais de sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. Il assure la gestion du risque opérationnel et des risques stratégiques et de réputation par le biais de sa structure de gestion et de divers outils et politiques. Ses investissements en capital de développement font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur deux fois l'an par l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds. Ses états financiers consolidés sont produits semestriellement et sont audités par deux firmes d'auditeurs indépendants.

Ces éléments sont décrits en détail dans le Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2021 (RG) et dans les États financiers consolidés au 31 mai 2021 (EF).

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 201 : Performance économique

GRI 202 : Présence sur le marché

GRI 203 : Impacts économiques indirects

GRI 204 : Pratiques d'achats

GRI 205 : Lutte contre la corruption

GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ, la société québécoise et les instances gouvernementales.

---

### FAITS SAILLANTS

## 2020-2021

Au cours de l'exercice, un processus de révision de la *Politique du Portefeuille autres investissements* a mené à l'adoption d'une mise à jour en matière de répartition de l'actif et de la gestion externe par le conseil d'administration en mai 2021.

Au cours de l'exercice, une revue du portefeuille Autres investissements a mené à l'exclusion de sociétés dont la production était liée à l'exploitation des sables bitumineux de façon significative. Avec sa décision d'intégrer des actifs totalisant 1,4 milliard \$ à l'indice *MSCI World Low Carbon ESG Target Screened Index* (un indice mondial cible de faible intensité carbone et ESG) en 2019, le Fonds a augmenté sa participation dans des entreprises ayant une faible empreinte carbone. Au 31 mai 2021, des actifs dont la valeur dépasse les 1,7 milliard \$ étaient investis dans cet indice.

Dans son offre d'accompagnement auprès des entreprises partenaires visant la transition vers une économie sobre en carbone, le Fonds a réalisé un total de 15 audits en efficacité énergétique. Ces audits énergétiques ont mené à la mise en œuvre de diverses solutions visant la réduction de la consommation d'énergie, la récupération d'énergie, ou le remplacement d'équipements utilisant des combustibles fossiles.

---

## GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1

Valeur  
économique  
directe générée  
et distribuée

## Valeur économique directe créée (reflétée dans la valeur de l'action)

Exercices terminés aux 31 mai

Produits nets  
d'intérêts,  
de dividendes  
et de distribution

534

(en millions de dollars)\*

2021 534  
2020 520  
2019 469Gains (pertes)  
réalisés et  
non réalisés  
sur investissements en  
capital de développement,  
autres investissements  
et immeuble de placement

2 558

(en millions de dollars)\*

2021 2 558  
2020 (63)  
2019 886

## Valeur économique directe distribuée dans la société québécoise

Exercices terminés aux 31 mai

Coûts opérationnels  
(achats de biens et  
services aux fournisseurs)

2019

2020

2021

104

112

112

(en millions de dollars)\*

Salaires et avantages  
sociaux des salariés

2019

2020

2021

115

134

147

(en millions de dollars)\*

Versements  
aux actionnaires  
(actions rachetées)<sup>1</sup>

2019

2020

2021

726

1 960

1 782

(en millions de dollars)\*

Versements à l'État  
(taxes et impôts)

2019

2020

2021

24

19

14

(en millions de dollars)\*

Investissements dans  
la communauté  
(dons et commandites)

2019

2020

2021

1,4

1,3

1,4

(en millions de dollars)\*

<sup>1</sup> Le Fonds ne verse pas de dividendes.

\* Données arrondies au million près, à l'exception des investissements dans la communauté.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus aux changements climatiques	<p>Le Fonds a adopté en septembre 2018 un plan en faveur d'une transition énergétique juste de manière à permettre aux travailleuses et aux travailleurs, aux collectivités et aux entreprises de saisir les occasions qui découleront de la nécessaire transition vers une économie sobre en carbone. Ce plan comporte quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduire l'intensité carbone de ses investissements (titres cotés en bourse) et initier la mesure de l'intensité carbone pour ses investissements privés</li> <li>– Accompagner les entreprises québécoises dans la transition</li> <li>– Investir dans une économie faible en carbone</li> <li>– Agir en leader de la transition énergétique juste</li> </ul> <p>Une reddition de comptes annuelle est réalisée au sein du RADD concernant ce plan.</p>	RADD, p. 74 à 83
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	<p>Le Fonds offre des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'assurances postérieur à l'emploi aux employés admissibles.</p> <p><b>Régimes de retraite à prestations définies</b></p> <p>Les régimes de retraite sont financés par des cotisations provenant à la fois du Fonds et des employés, lesquelles sont basées sur la situation financière et la politique de financement des régimes. Les cotisations du Fonds sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable des employés participant au régime.</p> <p>La responsabilité de ces régimes capitalisés et non capitalisés incombe au Fonds. Pour effectuer la gestion de ces régimes, le Fonds a mis sur pied des comités de retraite qui, à leur tour, ont retenu pour les assister les services professionnels de gestionnaires de placements, d'actuaire et de fiduciaires indépendants.</p>	EF, p. 33 à 36
201-4	Aide financière publique	<p>Le Fonds ne reçoit aucune aide financière publique.</p> <p>Les épargnants du Fonds bénéficient de crédits d'impôt du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. L'action du Fonds est aussi un produit admissible aux REER.</p>	RG, p. 23
<b>GRI 202 : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ</b>			
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés du Fonds reçoivent une rémunération supérieure au salaire minimum liée aux exigences du poste, aux responsabilités et à l'expérience.	
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Tous les administrateurs, dirigeants et employés sont embauchés au Québec.	
<b>GRI 203 : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS</b>			
203-2	Impacts économiques indirects substantiels	<p>Par ses investissements dans les entreprises québécoises, le Fonds exerce une importante influence sur la création et le maintien d'emplois de qualité et sur le développement économique de toutes les régions du Québec. Il a développé une expertise d'investissement dans tous les secteurs d'activité économique du Québec. Il soutient et encourage activement l'innovation chez ses entreprises partenaires.</p> <p>En plus de soutenir ses entreprises partenaires financièrement, le Fonds leur offre un accompagnement personnalisé.</p>	RG, p. 9 à 10, et 16

## GRI 204 : PRATIQUES D'ACHATS

204-1

Part de dépenses  
auprès de  
fournisseurs  
locaux

Le Fonds applique sa *Politique d'approvisionnement responsable sur les biens et services professionnels*, qui détermine, sur la base de critères de qualification, le choix du fournisseur. Le Fonds sollicite les firmes en priorisant notamment : (1) Entreprise partenaire et syndiquée FTQ ou faisant partie du réseau du Fonds (2) Entreprise partenaire ou entreprise syndiquée FTQ au Québec (3) Entreprise syndiquée autre (4) Entreprise québécoise (5) Entreprise canadienne (6) Entreprise autre.

Les achats du Fonds représentent en majorité des contrats de service courants et de services professionnels. La majorité des achats du Fonds se fait au Québec.

## Parts de dépenses des biens et services professionnels du Fonds

Au 31 mai 2021



## GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-1

Activités évaluées  
en termes  
de risque lié à  
la corruption

Le Fonds gère l'ensemble des risques opérationnels, incluant le risque de corruption.

RG, p. 34 et 35

205-2

Communication  
et formation  
relatives  
aux politiques  
et procédures  
de lutte contre  
la corruption

Tous les employés et tous les administrateurs doivent remplir chaque année une déclaration sur la conformité de leur conduite aux codes d'éthique et de déontologie.

RG, p. 34

205-3

Cas avérés de  
corruption et  
mesures prises

Aucun

## GRI 206 : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL

206-1

Actions en  
justice contre le  
comportement  
anticoncurrentiel  
et les pratiques  
antitrust

Le Fonds n'est visé par aucune action en justice en matière de comportement anticoncurrentiel ou de pratiques antitrust.

# Catégorie Environnement

103-1 | 103-2 | 103-3

**Les activités d'investissement du Fonds visent en quasi-totalité des entreprises situées au Québec, où les entreprises sont étroitement encadrées juridiquement et soumises, dans certaines circonstances, à des processus d'examen ouverts à la participation publique.**

La pratique du bilan social ainsi que la déclaration demandée au dirigeant d'une entreprise partenaire lors de chaque rencontre du conseil d'administration ou du comité de direction permet au Fonds de repérer les problèmes environnementaux majeurs que pourraient connaître les entreprises dans lesquelles il souhaite investir, ainsi que de celles où il a déjà investi. L'engagement actionnarial (voir la section sur la gouvernance) l'amène à influencer le comportement des entreprises partenaires dans le sens de la responsabilité sociale et environnementale.

Pour ce qui est de ses activités de placement (portefeuille Autres investissements), elles doivent se conformer à la *Politique cadre de développement durable*, à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* (révisée en mai 2021) et, lorsqu'applicable, doivent se soumettre aux *Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote*.

Le Fonds aspire également à maintenir de hauts standards pour ses propres pratiques organisationnelles. Il employait, au 31 mai 2021, 609 employés permanents dont 98 % travaillaient au siège social (avant la mise en place des directives gouvernementales en matière de santé publique en lien avec le contexte de la pandémie, depuis le printemps 2020), un immeuble certifié LEED v.4 O+M platine et BOMA-Best Platine. Le maintien de cette double certification démontre l'excellence de l'opération des systèmes de l'édifice Louis-Laberge, et ce, de façon continue.

Le Fonds cherche constamment à améliorer ses pratiques environnementales. À cet effet, il s'est doté d'une *Politique de gestion des matières résiduelles*, d'une *Politique de nettoyage écologique* et d'une *Politique de gestion de site*, d'une *Politique d'approvisionnement responsable sur les biens et services professionnels* qui s'applique aux activités du Fonds, et d'une *Directive sur la gestion immobilière* qui encadre l'approvisionnement en biens et services professionnels lors du processus d'approvisionnement lié aux particularités de la gestion immobilière.

Grâce aux politiques, directives et pratiques instaurées, le Fonds a déployé plusieurs projets de toutes tailles en matière d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'eau et de papier, ce qui a permis une meilleure performance environnementale de son siège social.

Dans le cadre de l'un des quatre volets du *Plan de transition énergétique juste*, le Fonds s'est engagé à devenir carboneutre, en réduisant au maximum son empreinte carbone directe (transport, consommation d'énergie et de ressources) et en compensant certaines de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), par l'achat de crédits carbone certifiés.

Enfin, le Fonds a adopté un *Plan de développement durable* sur l'horizon 2018-2021 comprenant des objectifs transversaux qui s'appliquent à ses activités organisationnelles et d'investissement. Le Fonds accompagne ses employés dans sa démarche de développement durable par diverses mesures incitatives en matière de transport durable. La *Politique de transport durable* du Fonds vise à réduire l'utilisation de la voiture solo, à favoriser le covoiturage, le transport collectif, le transport actif et à diminuer la demande croissante de stationnement afin de réduire son empreinte écologique.

# Catégorie Environnement (suite)

103-1 | 103-2 | 103-3

---

FAITS SAILLANTS

## 2020-2021

Au cours de l'année, le Fonds a mis de l'avant son approche d'amélioration continue en matière de développement durable dans ses pratiques organisationnelles et liées à l'investissement.

L'empreinte carbone (Portée 3)\* du Fonds a connu une baisse marquée principalement attribuable à la directive de télétravail s'appliquant à plus de 90 % des employés du Fonds. Tout au long de l'exercice, les activités de déplacements d'affaires et de navettage domicile-travail ont été effectuées par moins de 10 % des employés.

De plus, le Fonds a offert un don de 180 ordinateurs à l'organisme sans but lucratif Insertech. L'organisme a pour mission de former et préparer au marché du travail de jeunes adultes sans emploi en les formant à reconditionner et réparer les ordinateurs pour leur donner une deuxième vie. Avec ce don, le Fonds a donc contribué au détournement de 1438 kg de pièces électroniques des sites d'enfouissement et à l'évitement de 32 tonnes d'émissions de GES.

Enfin, en septembre 2020, le Fonds a décidé d'exclure toute société dont la production liée aux sables bitumineux représente une part significative de la production totale, ce qui a amené le Fonds à engager un dialogue visant de meilleures pratiques en matière de changements climatiques avec une société canadienne issue du secteur énergétique.

\* Les activités de déplacements en dehors du périmètre de l'organisation (Portée 3) constituent une portion significative des émissions de GES dans le calcul de l'empreinte carbone du Fonds.

---

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ, et pour certains éléments d'information, l'édifice Louis-Laberge dans son ensemble (incluant ses locataires non liés au Fonds).

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 301 : Matières

GRI 302 : Énergie

GRI 303 : Eau

GRI 305 : Émissions

GRI 306 : Effluents et déchets

GRI 307 : Conformité environnementale

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

**GRI 301 : MATIÈRES**

301-1 **Matières utilisées par poids ou par volume** La quantité de matières\* consommées pour la production et l'emballage de ses produits et services est inférieure de 56 % à celle consommée au cours de l'année précédente en raison de la continuité du télétravail.

301-2 **Matières recyclées utilisées** **Matières utilisées pour les activités du Fonds**  
Exercices terminés les 31 mai

<b>Matières utilisées</b> (en tonnes)	<b>57,3</b>	<b>Matières renouvelables utilisées</b> (en tonnes)	<b>57,3</b>
2021	57,3	2021	57,3
2020	130,3	2020	130,1
2019	133,7	2019	133,4
2011	159,6	2011	159,1

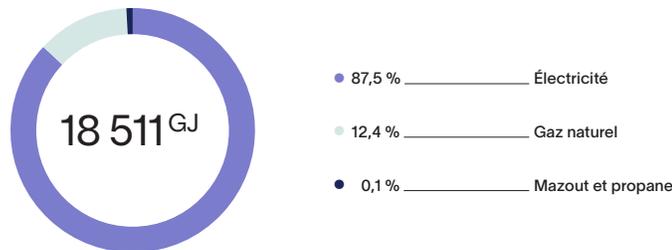
<b>Matières non renouvelables</b> (en tonnes)	<b>0,2</b>	<b>Matières utilisées étant fabriquées à partir de matières recyclées</b> (en pourcentage)	<b>100 %</b>
2021	0,2	2021	100,0
2020	0,2	2020	100,0
2019	0,3	2019	99,8
2011	0,5	2011	86,6

\* Les matières considérées sont le papier et les enveloppes, le matériel promotionnel, les envois aux actionnaires et les cartouches d'encre.

GRI 302 : ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation La consommation d'énergie de l'édifice Louis-Laberge (incluant tous les autres locataires occupants et les espaces de stationnement) est de 18 511 Gigajoules (GJ), dont 16 148 (GJ) sont issues de sources renouvelables (hydroélectricité) et 2 363 GJ de sources non renouvelables (gaz naturel, mazout et propane) pour l'exercice 2020-2021.

Au 31 mai 2021



La consommation énergétique est inférieure à celle de l'exercice précédent de 9,7 % en raison, principalement, de la continuité du télétravail pour plus de 90 % des employés, et ce, tout au long de l'année.

302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation La consommation totale d'énergie en dehors de l'organisation comprend les activités liées au transport d'affaires, au navettage des employés (domicile-siège social du Fonds), aux services de la messagerie et aux services de location de voitures de déménagement. La consommation totale d'énergie à ce chapitre a été de 1509 GJ\*. Cette dernière a diminué de 90 % principalement en raison de la continuité du télétravail tout au long de l'année.

\* La méthodologie utilisée par le Fonds dans le calcul de sa consommation énergétique en dehors de l'organisation, spécifiquement pour les activités de navettage de ses employés, est basée sur un sondage mené annuellement sur les habitudes de transports de ses employés. Étant donné la continuité du télétravail tout au long de l'année, le sondage n'a pas été réalisé et la donnée a plutôt été estimée pour le 8 % des employés (en moyenne) qui se sont déplacés au bureau chaque semaine au cours de la période. La réduction constatée par rapport à l'exercice précédent est une estimation.

302-3 Intensité énergétique L'intensité énergétique 2020-2021 de l'immeuble du Fonds est de 14,3 ekWh/pi<sup>2</sup>/an (considérant une superficie de 359 719 pi<sup>2</sup> qui exclut les espaces de stationnement), pour une consommation énergétique totale de 18 511 GJ.

Exercices terminés aux 31 mai

Intensité énergétique*	2019	2020	2021
(ekWh/pi <sup>2</sup> /an)	17,1	15,8	14,3

Avec une intensité énergétique de 14,3 ekWh/pi<sup>2</sup>/an pour l'année, l'édifice Louis-Laberge se compare favorablement à la moyenne 2020 des immeubles certifiés BOMA BEST Québec (25,6 ekWh/pi<sup>2</sup>/an).

\* Le Fonds présente son intensité énergétique selon la méthodologie tirée du *Rapport national sur l'immobilier écoresponsable 2021* de BOMA Canada. La donnée comparative provient également de ce rapport. Contrairement à l'an passé, le rapport 2021 ne présente pas de donnée comparative pour BOMA BEST Platine.

302-4

Réduction de la  
consommation  
énergétique

Pour ce qui est de l'énergie consommée au siège social, si aucun projet d'économie d'énergie n'avait été mis en place depuis 2011, la consommation d'énergie pour l'exercice 2020-2021 aurait été 40 % plus élevée.

Au 31 mai 2021

**18 511 GJ**

Consommation réelle

**25 948 GJ**Consommation basée sur  
l'année de référence 2011

## GRI 303 : EAU ET EFFLUENTS

303-3

Prélèvement  
d'eau

L'édifice Louis-Laberge est approvisionné en eau par le réseau d'aqueduc de la Ville de Montréal. L'eau est consommée pour les besoins sanitaires de tous les occupants de l'immeuble.

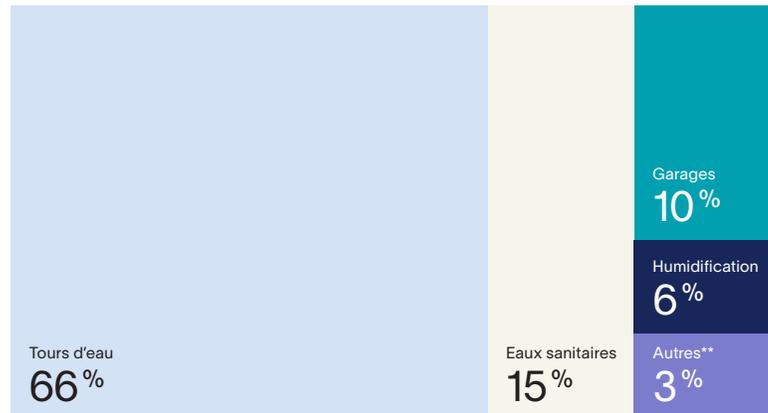
Pour l'exercice 2020-2021, le volume d'eau prélevé est de 6 382 m<sup>3</sup>, ce qui représente une diminution de 45 % par rapport à l'exercice précédent en raison du faible niveau d'occupation de l'immeuble tout au long de l'année.

Volume d'eau  
prélevé par année\*

Exercices terminés aux 31 mai

(en m<sup>3</sup>)

2021	6 382
2020	11 518
2019	14 505
2011	30 899

**6 382 m<sup>3</sup>**

Avec une intensité de consommation d'eau de 121 L/m<sup>2</sup> en 2020-2021, l'édifice Louis-Laberge se compare favorablement à la moyenne des immeubles certifiés BOMA BEST Québec (640 L/m<sup>2</sup> en 2020).

\* Le Fonds présente son intensité de consommation d'eau selon la méthodologie tirée du *Rapport national sur l'immobilier écoresponsable 2021* de BOMA Canada. La donnée comparative provient également de ce rapport. Contrairement à l'an passé, le rapport 2021 ne présente pas de donnée comparative pour BOMA BEST Platine.

\*\*Autres occupants et activités : Van Houtte, Gymtonik, Lave-auto, irrigation terrain, circuit d'eau

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
303-4	Rejet d'eau	<p>Les rejets d'eau de l'édifice Louis-Laberge proviennent en majorité des équipements sanitaires (944 m<sup>3</sup>), du nettoyage des garages (623 m<sup>3</sup>), des tours de refroidissement (446 m<sup>3</sup>) et des autres occupants (22 m<sup>3</sup>). Cette eau usée est rejetée dans le réseau d'égouts de la Ville de Montréal. Des analyses journalières sont réalisées afin que la qualité des eaux usées rejetées soit assurée et la réglementation respectée.</p> <p>Durant cet exercice, le volume de rejet d'eau est de 2 035 m<sup>3</sup>.</p>	
303-5	Consommation d'eau	<p>Au cours de l'exercice, la consommation d'eau* du Fonds provient majoritairement de l'utilisation d'eau pour l'opération des tours d'eau de refroidissement (3 777 m<sup>3</sup>), pour le système d'humidification (367 m<sup>3</sup>). Les autres sources de consommation d'eau (circuit d'eau chaude et froide et arrosage) comptent pour 202 m<sup>3</sup>, soit moins de 5 % de la consommation d'eau du Fonds.</p> <p>* La méthodologie de calcul de la consommation d'eau recommandée par la GRI est représentée par la différence entre l'eau prélevée (GRI303-3) et l'eau rejetée (GRI303-4).</p>	

## GRI 305 : ÉMISSIONS

## Émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le Fonds

Exercices terminés aux 31 mai

305-1

Émissions  
directes de  
GES (portée 1)Portée 1 :  
Émissions directesgénérées par la combustion du gaz naturel et  
du mazout et à des fuites de gaz réfrigérant  
(tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

2021	148
2020	127
2019	161

148  
tCO<sub>2</sub>éq

305-2

Émissions  
indirectes de  
GES (portée 2)Portée 2 :  
Émissions indirectesgénérées par l'achat d'électricité  
(tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

2021	6
2020	9
2019	10*

6  
tCO<sub>2</sub>éq

305-3

Autres émissions  
indirectes de  
GES (portée 3)Portée 3 : Autres  
émissions indirectesgénérées par le transport d'affaires, le navetage  
des employés, le service de messagerie,  
l'AGA et la gestion des matières résiduelles  
(tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

2021	115
2020	1 030
2019	1 287*

115  
tCO<sub>2</sub>éq

## Total des émissions de GES

(tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

2021	269
2020	1 166
2019	1 458

269  
tCO<sub>2</sub>éq

Au cours de l'exercice, les émissions de GES (Portée 3) générées par les activités de télétravail ont été incluses dans le calcul, selon la méthodologie de l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en adaptant celle-ci au contexte du Québec. L'estimation des activités de télétravail est de 9,4 tCO<sub>2</sub>éq. Le navetage des employés (proportion inférieure à 10 %) est de 46 tCO<sub>2</sub>éq et le transport d'affaires est de 58 tCO<sub>2</sub>éq.

La majorité des émissions du Fonds sont compensées par l'achat de crédits carbone.

Le périmètre de cet élément d'information est délimité par les émissions de l'ensemble des employés du Fonds ainsi que les émissions de l'Édifice Louis-Laberge. Pour les émissions de portée 2 (émissions indirectes), elles excluent les locataires occupants, autres que les employés du Fonds.

\* Ces données ont été recalculées, de manière à refléter des facteurs de conversion plus récents.

305-4

Intensité  
des émissions  
de GES

Au 31 mai 2021, l'intensité des émissions de GES du Fonds a augmenté de 13 % principalement en raison de la quantité de gaz naturel consommée au cours de l'exercice.

**Intensité  
des émissions de GES**

(tonnes éq. CO<sub>2</sub>/pi<sup>2</sup>/an)

2021	0,43
2020	0,38
2019	0,48

**0,43****GRI 306 : DÉCHETS**

306-2

Déchets par  
type et méthode  
d'élimination

Les activités du siège social ont généré 145 tonnes de matières résiduelles.

**Répartition des matières résiduelles générées, par méthode d'élimination**

Au 31 mai 2021



Au cours de l'exercice, la majorité des matières résiduelles générées proviennent des projets de rénovation et de réaménagement des espaces de travail avec une quantité de 25 tonnes de déchets de construction. Le taux de détournement est de 21 % en raison de la situation liée à la pandémie qui a forcé l'arrêt des activités du fournisseur de gestion des déchets recyclés.

Le Fonds génère une faible quantité de matières dangereuses résiduelles (MDR) représentant moins de 1 % du poids total de matières totales générées. Ces matières (fluorescents, ampoules, piles, batteries et déchets électroniques) sont récupérées en totalité par un organisme spécialisé.

**GRI 307 : CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE**

307-1

Non-conformité  
à la législation et à  
la réglementation  
environnementales

Le Fonds n'est visé par aucune action en justice ou avis de non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale.

# Catégorie Sociale

## PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DÉCENT

103-1 | 103-2 | 103-3

**Le Fonds agit grâce à ses employés. La performance, l'efficacité et l'agilité du Fonds dépendent de l'engagement, de l'expertise et du professionnalisme de son capital humain. Le développement des talents, la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés sont ainsi de première importance pour le Fonds.**

Le Fonds, tout comme ses employés, est assujéti aux lois et normes du travail en vigueur au Québec. Tous les employés du Fonds bénéficient des protections sociales et du travail prévues par la loi. Les principales conventions internationales concernant le travail sont en vigueur au Québec.

Les relations entre le Fonds et ses employés sont notamment encadrées par des politiques de gestion des ressources humaines, dont l'unité responsable du suivi et de l'application est la Vice-présidence aux ressources humaines. Les politiques du Fonds prévoient l'égalité de la rémunération et des chances, tout en favorisant un milieu de travail inclusif. De nombreuses autres pratiques de gestion et de développement des ressources humaines sont en place, afin d'assurer la santé, la sécurité et l'épanouissement des employés du Fonds. Ces pratiques sont détaillées à chacun des éléments d'information pertinents ci-dessous. Par ailleurs, la convention collective adoptée par le Fonds et ses employés vise à favoriser les bonnes relations de travail, en fournissant une base d'entente mutuelle sur les conditions de travail et en établissant les mécanismes appropriés pour le règlement des difficultés qui peuvent survenir. La convention collective s'applique à tous les salariés du Fonds, permanents et temporaires, hormis les gestionnaires et les partenaires en ressources humaines.

Les employés du Fonds travaillent dans des immeubles où l'environnement de travail fait l'objet d'une attention constante. L'obtention par l'édifice Louis-Laberge du plus haut niveau de la nouvelle certification LEED (v.4 O+M platine) pour l'exploitation et l'entretien d'édifices existants en 2020 atteste d'ailleurs de la volonté du Fonds à offrir un environnement de travail sain à ses employés.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 401 : Emploi

GRI 402 : Relations employés/direction

GRI 403 : Santé et sécurité au travail

GRI 404 : Formation et éducation

GRI 405 : Diversité et égalité des chances

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

---

### FAITS SAILLANTS

## 2020-2021

Au cours de l'exercice, le Fonds a entamé des travaux de réaménagement des espaces de travail adaptés à la nouvelle réalité post-pandémique. Le Fonds a poursuivi le télétravail comme mesure préventive conforme aux directives gouvernementales, afin d'assurer la continuité de ses affaires. Le télétravail a été priorisé pour la quasi-totalité des employés (plus de 90 %), et ce, tout au long de l'année. Un environnement de travail sécuritaire a été assuré pour le nombre très limité d'employés devant se présenter aux bureaux du Fonds et une offre de mobilier ergonomique a été mise à la disposition des employés en télétravail.

Plusieurs activités et événements virtuels sur diverses thématiques ont été réalisés tout au long de l'année.

---

## GRI 401 : EMPLOI

401-1

Recrutement  
de nouveaux  
employés  
et rotation du  
personnel

Au cours de l'année 2020-2021, le Fonds a accueilli 63 nouveaux employés (32 femmes et 31 hommes). En comprenant les départs et les retraites ainsi que les embauches, le nombre total d'employés permanents s'est établi à 609 pour l'année.

Le taux de roulement du personnel s'est établi à 2,88 % (excluant les départs à la retraite et les départs involontaires) pour l'exercice 2020-2021.

**Mouvement de personnel**

Au 31 mai 2021

Nombre d'employés permanents	Hommes (48 %)	Femmes (52 %)	Total
	295	314	609
Embauches (Embauches et permanences incluses)	31	32	63
Retraites	(7)	(13)	(20)
Départs	(12)	(7)	(19)

401-2

Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel

Les employés permanents bénéficient d'une couverture médicale et dentaire complète, et ce, en plus d'une assurance vie et d'une assurance invalidité de courte et longue durée. Ces avantages sont accessibles dès l'embauche ou l'obtention de la permanence, le cas échéant.

Les employés temporaires ont accès aux mêmes régimes médicaux et dentaires, ainsi qu'à l'assurance invalidité de courte durée. Ils ne bénéficient cependant pas de l'assurance vie ni de l'assurance invalidité de longue durée. Ces avantages sociaux sont accessibles une fois l'atteinte d'un niveau d'heures travaillées.

Le Fonds émet chaque année à ses employés permanents des actions de catégorie A du Fonds de solidarité FTQ, dont le nombre varie en fonction des années d'ancienneté. Les employés temporaires peuvent également bénéficier de cet avantage, au prorata des actions qu'ils ont acquises par retenues sur le salaire dans les 12 derniers mois.

EF, p. 29

401-3

Congé parental

Au cours de la période couverte par ce rapport, 25 employés permanents du Fonds (14 femmes et 11 hommes — 20 professionnels et 5 membres du personnel technique et de bureau) ont bénéficié de congés de maternité, de paternité ou d'adoption.

Toutes les personnes ayant bénéficié de ces congés sont encore à l'emploi du Fonds.

## GRI 402 : RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION

402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	La convention collective signée en 2019 pour une durée de quatre ans prévoit que l'employeur avise par écrit le syndicat un mois à l'avance de tout projet de restructuration ou de suppression de service.
-------	--	---

## GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	<p>Le Fonds met en œuvre les mesures de prévention nécessaires pour protéger ses salariés contre toute atteinte à leur santé, à leur sécurité et à leur bien-être.</p> <p>Un comité de santé et sécurité au travail (SST) paritaire assure l'efficacité de ces mesures. Composé de trois (3) gestionnaires et de trois (3) employés, ce comité représente l'ensemble des employés syndiqués. Ces membres peuvent faire enquête sur toute situation concernant la santé, la sécurité ou le bien-être d'un ou de plusieurs salariés. Le comité SST s'assure également de mettre à la disposition des équipes bénévoles certaines ressources afin qu'elles soient bien outillées dans la gestion des risques d'incidents. Parmi ces ressources figurent le <i>Guide aux employés portant sur les consignes de sécurité de l'Édifice Louis-Laberge</i>, le <i>Plan de rassemblement</i> et le <i>Processus d'évacuation de l'immeuble</i>.</p> <p>Un comité d'aide aux employés (CAE), également paritaire, est responsable de la conception et du déploiement d'activités d'information, de formation ou autres permettant d'améliorer le mieux-être de l'ensemble du personnel du Fonds. Le comité est composé de trois (3) gestionnaires et de trois (3) employés. Au cours de la dernière année, le comité CAE a organisé plusieurs activités de sensibilisation portant sur divers sujets, dont la santé mentale.</p> <p>Le comité opérationnel a poursuivi son mandat afin d'assurer la sécurité des employés et de piloter l'opérationnalisation et la communication des décisions en rapport avec la situation de pandémie.</p>
403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	<p>Au cours de l'exercice 2020-2021, le taux d'absentéisme des employés permanents a été de 3,17 %. Ce taux inclut les congés de maladie, personnel et sans-solde, ainsi que les absences d'invalidité, SAAQ, CNESST. Les absences de type maternité, paternité ou parental ne sont pas considérées.</p> <p>Il y a eu un incident et un accident de travail, tous deux sans perte de temps (ou sans absentéisme), ainsi qu'un accident de travail avec perte de temps (ou avec absentéisme).</p>
403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés	<p>Les différents comités paritaires en place ainsi que les mesures et programmes de santé, sécurité et bien-être déployés par le Fonds visent à réduire les risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles.</p> <p>Plusieurs projets de rénovation et réaménagement des espaces de travail sont actuellement en cours afin que ces derniers soient adaptés à la nouvelle réalité de retour au travail, soit le mode de travail hybride. Ces projets visent à assurer aux employés du Fonds un environnement de travail ergonomique, ouvert, moderne et technologique favorisant le bien-être physique et mental ainsi que la collaboration, l'innovation et l'efficacité.</p>
403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	La convention collective continue de prévoir le traitement de ces questions au sein du comité syndical.

## GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION

404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé <sup>1,2</sup>	Par catégorie d'emploi			
		Gestionnaires	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			11	63	6
		Professionnels	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			109	1 690	16
		Technique et de bureau	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			91	927	10
		Temporaires et étudiants	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			50	626	13
		<b>Total</b>	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			<b>261</b>	<b>3 306</b>	<b>13</b>
		Par genre			
		Femmes	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			161	1 708	11
		Hommes	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			100	1 598	16

1. Données arrondies à l'unité

2. Les heures de formation indiquées proviennent des déclarations des employés.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	<p>Des formations internes sont offertes chaque année à l'ensemble des employés du Fonds afin de les sensibiliser aux différentes politiques et pratiques du Fonds ainsi que d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances et compétences. Ces formations visent également à assurer que les employés possèdent les qualifications pour occuper les postes auxquels ils aspirent.</p> <p>Le Fonds offre la possibilité de rembourser les frais de scolarité engagés pour suivre des cours de formation continue à temps partiel aux employés qui souhaitent acquérir ou perfectionner certaines connaissances reliées à leur champ d'activité.</p> <p>Un congé sans traitement pour études d'une durée maximale de douze (12) mois est accessible aux salariés permanents qui en font la demande.</p> <p>Une formation de préparation à la retraite d'une durée d'une (1) journée et une formation de transition à la retraite d'une durée de trois (3) jours sont également offertes à tout employé.</p>	
-------	---	---	--

404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	<p>Tous les employés permanents prennent part au processus de gestion de la performance, qui vise à établir et évaluer l'atteinte d'objectifs de performance et à définir un plan de développement des compétences.</p> <p>Pour certains secteurs d'activité et catégories d'emplois, tels que les secteurs de l'investissement et des affaires corporatives, le Fonds a mis en place un plan de progression de carrière qui vise à encadrer et à favoriser leur développement professionnel.</p>	
-------	--	---	--

## GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	<p>Depuis juillet 2021*, le comité de direction est composé de 3 femmes et de 4 hommes, pour une représentation féminine de 43 %. Le conseil d'administration du Fonds est constitué de 18 administrateurs, dont la présidente et cheffe de la direction du Fonds. Le conseil se compose de 6 femmes et de 13 hommes, pour une représentation féminine de 32 %.</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique est responsable de s'assurer d'une diversité de compétences et d'expériences au sein du conseil d'administration et de ses comités. Pour l'élection des sept administrateurs indépendants au conseil, le comité de gouvernance et d'éthique doit recommander, dans la mesure du possible et en tenant compte des besoins du conseil en termes de compétences et d'expérience, des candidats permettant la représentativité minimale de 40 % des deux genres au conseil d'administration et à ses comités.</p> <p>Au cours du dernier exercice, un exercice de balisage en matière d'équité, de diversité et d'inclusion a été réalisé afin de brosser un portrait des pratiques du marché.</p> <p>* Ces mises à jour importantes ont été annoncées à la fin de l'exercice et sont entrées en vigueur au début de l'exercice subséquent (2021-2022).</p>	
-------	--	--	--

405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	<p>Le salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes au 31 mai 2021 est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Gestionnaires : 99 %</li> <li>— Professionnels : 100 %</li> <li>— Personnel technique et de bureau : 99 %</li> </ul> <p>La structure salariale respecte la législation applicable en matière d'équité salariale.</p>	
-------	---	---	--

# Catégorie Sociale

## DROITS DE LA PERSONNE

103-1 | 103-2 | 103-3

Les activités du Fonds se déroulent au Québec, dans une province et un pays où les droits de la personne et du travail sont reconnus et codifiés dans des lois dont l'application est surveillée par des organismes dédiés (p. ex. la Commission des relations de travail, la Commission des droits de la personne) et par les tribunaux.

Le Fonds a été créé sur la base de valeurs d'inspiration syndicale telles que le respect, l'intégrité et la solidarité. Ces valeurs balisent l'ensemble de ses relations avec ses employés, ainsi que les actions des employés envers les différentes parties prenantes du Fonds, tout comme l'ensemble de ses activités d'investissement.

Le Fonds est conscient des répercussions possibles de ses investissements et de ses autres investissements en matière de respect des droits de la personne. La *Politique cadre de développement durable* vise d'ailleurs à établir le cadre de référence que le Fonds entend prendre en matière de développement durable et d'investissement responsable, tout en précisant les pratiques et les processus applicables à ses deux grands portefeuilles.

Certaines de ces pratiques s'appliquent aux deux portefeuilles : principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote, dialogues actionnariaux avec les entreprises, exclusions ciblées, notamment. D'autres pratiques sont adaptées à la nature de chacun des deux portefeuilles. À titre d'exemple, le Fonds réalise un bilan social avant chaque investissement et désinvestissement dans son Portefeuille d'investissements en capital de développement.

Le Fonds aspire également à maintenir de hauts standards pour ses propres pratiques organisationnelles. L'adoption de la *Politique d'approvisionnement responsable des biens et services professionnels* vise à promouvoir les pratiques d'approvisionnement responsables, éthiques et respectueuses des principes liés à la mission, aux valeurs et aux activités du Fonds. Par ailleurs, le Fonds sollicite en priorité les firmes dont les employés sont syndiqués, ainsi que ses propres entreprises partenaires qui ont toutes fait l'objet d'un bilan social.

Tous les employés du Fonds sont syndiqués, à l'exception des gestionnaires et des partenaires en ressources humaines. La convention collective fait l'objet d'une négociation à chaque échéance.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 406 : Lutte contre la discrimination

GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective

GRI 412 : Évaluation des droits de la personne

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

#### GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

406-1	Cas de discrimination et mesures correctrices prises	Le Fonds applique sa <i>Politique contre le harcèlement en milieu de travail</i> , adoptée en 2004 et révisée en 2015. Aucun cas de discrimination n'est à déclarer pour le présent exercice.	
-------	--	---	--

#### GRI 407 : LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Aucun	
-------	--	-------	--

#### GRI 412 : ÉVALUATION DES DROITS DE LA PERSONNE

412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de la personne	<p>Le Fonds a adopté en 2014 sa <i>Politique cadre de développement durable</i> (révisée en 2016), qui définit ses grandes orientations et son approche générale en matière de développement durable et d'investissement responsable. Cette politique s'applique à toutes les activités du Fonds, et plus particulièrement à ses activités d'investissement.</p> <p>L'approche d'investissement responsable, et plus particulièrement d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est adaptée à la nature de chacun des deux portefeuilles du Fonds :</p> <p><b>Portefeuille d'investissements en capital de développement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Vérification diligente des aspects légaux, financiers et environnementaux</li> <li>– Analyse d'acceptabilité sociale et bilan social</li> <li>– Conformité au code de conduite à l'international, le cas échéant</li> <li>– Exercice des droits de vote conformément aux <i>Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote</i> (2018) pour les actions cotées en bourse. Ce processus est adapté à la réalité des entreprises privées.</li> </ul> <p><b>Portefeuille autres investissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Revue annuelle des émetteurs, pouvant mener à des exclusions du portefeuille (p. ex. performance ESG déficiente)</li> <li>– Exercice des droits de vote conformément aux <i>Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote</i> (2018) pour les actions cotées en bourse</li> </ul> <p>Par ailleurs, le Fonds se réserve le droit d'exclure de ses portefeuilles toute entreprise dont les activités ou les pratiques vont à l'encontre de ses valeurs. La <i>Politique cadre de développement durable</i> prévoit notamment l'exclusion des entreprises ayant un historique de non-respect des normes du travail ou de la législation concernant les droits de la personne.</p>	
-------	---	--	--

# Catégorie Sociale

## COMMUNAUTÉS LOCALES

103-1 | 103-2 | 103-3

### Par son action, le Fonds vise à soutenir l'épanouissement socioéconomique des communautés locales québécoises.

Le Fonds est conscient de l'impact que peut avoir un investissement dans une communauté, surtout dans les régions moins densément peuplées ou dotées d'un tissu économique et industriel plus fragile. L'un des quatre volets de sa mission consiste d'ailleurs à soutenir le développement économique et la création et le maintien d'emplois dans toutes les régions du Québec.

Afin de minimiser les risques potentiels d'un investissement sur les communautés locales, le Fonds a recours à un processus d'analyse d'acceptabilité sociale et d'un bilan social rendant compte d'un large éventail de critères sous-jacents à la dimension sociale. Ce sont les agents de développement de la Direction des relations avec les travailleurs du Fonds qui, en amont, évaluent la performance des futures entreprises partenaires sur les aspects sociaux. En plus de son impact sur l'économie et l'emploi, le Fonds vise à stimuler l'épargne auprès des Québécois.

Le Fonds aspire également à maintenir de hauts standards pour ses propres pratiques organisationnelles. Le Fonds soutient des organismes sans but lucratif partout au Québec, par le biais de son action philanthropique. Ses dons et commandites sont encadrés par sa *Politique en matière de dons et commandites* (2018).

Le Fonds assure de maintenir un dialogue transparent et en continu avec les différents paliers gouvernementaux, participant ainsi aux réflexions entourant l'épargne et l'investissement. Le Fonds s'abstient de toute contribution de nature politique, en argent ou en services, et de tout débat de nature partisane.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 413 : Communautés locales

GRI 415 : Politiques publiques

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

---

#### FAITS SAILLANTS

## 2020-2021

Dans le contexte particulier causé par la pandémie de COVID-19, le Fonds a mis en action ses valeurs en allouant des sommes importantes à des causes sociales et communautaires, notamment à des organismes ayant pour mission de contribuer à la sécurité des femmes victimes de violence conjugale.

Le Fonds s'est rallié autour de partenaires engagés de l'écosystème d'affaires du Québec dans une initiative visant à financer un projet de logements sociaux. Dans le cadre de cet investissement, le Fonds vise à procurer quelque 1 500 logements abordables de qualité aux ménages à revenus modestes.

Au printemps dernier, le Fonds a pris part à l'effort de vaccination contre la COVID-19. Ayant des activités dans un des secteurs de Montréal dévoilant un faible taux de participation (au 31 mai 2021), le Fonds a uni ses forces avec plusieurs partenaires pour mettre en place une clinique de vaccination. Avec l'étroite collaboration des organismes du quartier, le pôle de vaccination a permis de rejoindre un maximum de groupes issus des communautés locales et culturelles.

---

ÉLÉMENT  
D'INFORMATION

TITRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

RÉFÉRENCES  
ADDITIONNELLES

## GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES

413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<p>Toutes les entreprises du portefeuille d'investissements en capital de développement font l'objet d'une analyse d'acceptabilité sociale et d'un bilan social au moment de l'investissement, et d'un autre bilan social au moment du désinvestissement. Les impacts sur l'emploi et sur la collectivité sont alors évalués. L'analyse d'acceptabilité sociale comprend notamment une analyse des relations de travail. Le bilan social permet quant à lui d'évaluer différents aspects, dont la diversité de la force de travail et des hautes instances, les conditions de travail et la performance de l'entreprise en matière de santé et sécurité.</p> <p>L'action philanthropique du Fonds peut prendre la forme de dons ou de commandites, alloués à des organismes à but non lucratif dont les activités sont liées à sa mission fondamentale. Le processus d'attribution est encadré par une politique. L'action philanthropique du Fonds se décline en quatre volets distincts : (1) Sociétal (2) Causes sociales et communautaires (3) Économique (4) Réseautage.</p> <p>Enfin, l'un des volets de la mission du Fonds consiste à sensibiliser et encourager les travailleuses et les travailleurs à épargner pour leur retraite. Les produits d'épargne du Fonds sont offerts à tous les travailleurs du Québec âgés de 18 ans et plus, sans aucun seuil minimal de cotisation exigé ni frais d'adhésion. Les épargnants bénéficient de crédits d'impôt sur les actions de catégorie A (un au Québec et un au fédéral) et peuvent adhérer à la retenue sur le salaire, ce qui leur permet d'épargner à même leur paie. Tous ces avantages permettent aux travailleurs d'épargner plus facilement.</p>
-------	--	--

413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	<p>Aucune activité directe ne génère un impact négatif substantiel, réel ou potentiel sur les communautés locales.</p> <p>Certaines entreprises peuvent générer des externalités négatives. Les aspects positifs doivent l'emporter sur les aspects négatifs, tels que mesurés au bilan social.</p>
-------	---	---

G4-FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	<p>Le Fonds dispose de 17 bureaux permanents comme points d'accès à ses épargnants à travers les régions du Québec à forte et faible densité de population. Le produit d'épargne du Fonds est également offert aux employés de plus de 12 500 entreprises par le biais de programmes de retenue sur le salaire.</p>
---------	---	---

G4-FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes désavantagées	<p>Afin de faciliter la cotisation au Fonds, plusieurs moyens sont proposés aux épargnants.</p> <p>Le siège social du Fonds et les bureaux régionaux sont adaptés pour l'accès avec fauteuil roulant, pour les épargnants désirant se déplacer dans un point de service.</p>
---------	--	--

## GRI 415 : POLITIQUES PUBLIQUES

415-1	Contributions politiques	<p>Le Fonds ne fait aucune contribution politique.</p>
-------	--------------------------	--

# Catégorie Sociale

## RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS

103-1 | 103-2 | 103-3

### Le Fonds offre trois produits financiers dont les deux premiers sont offerts aux épargnants.

Il s'agit des actions de catégorie A du Fonds de solidarité FTQ, qui peuvent être enregistrées dans un REER et donner droit aux crédits d'impôt pour contribution à un fonds de travailleurs, et par le biais de sa filiale FlexiFonds, des parts de l'un des trois fonds communs de placement FlexiFonds, qui peuvent aussi être enregistrées dans un REER, un CELI ou dans un FERR. Le troisième produit financier du Fonds est offert aux entreprises et consiste en du financement sous forme de prêts non garantis ou d'une prise de participation au capital-actions. Ainsi, le Fonds est à la fois un émetteur assujéti, un fonds d'investissement et une compagnie.

Le Fonds évolue dans un univers hautement réglementé où il doit satisfaire aux exigences de plusieurs lois et règlements, où l'Autorité des marchés financiers (AMF) surveille en temps réel sa publicité, sa promotion, ses documents officiels, ses opérations d'émission d'actions, d'investissement et d'autres investissements, et peut recevoir des plaintes le concernant. Le Fonds traite avec diligence chacune des plaintes qu'il reçoit ou qui sont déposées à l'AMF. Il effectue régulièrement des sondages, des groupes témoins et des analyses des communications reçues par son service aux épargnants et il communique directement avec ses entreprises partenaires, afin de mesurer leur niveau de satisfaction et de comprendre leurs attentes.

Les activités du Fonds dépendent en grande partie de l'information que le Fonds génère ou qu'il collecte auprès d'épargnants, d'entreprises partenaires ou d'employés. Ces informations constituent la matière première du Fonds. Le Fonds assure avec rigueur la protection de son actif informationnel.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 417 : Commercialisation et étiquetage

GRI 418 : Confidentialité des données des clients

GRI 419 : Conformité socioéconomique

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

---

#### FAITS SAILLANTS

## 2020-2021

En réponse aux enjeux de la sécurité de l'information en entreprise, le Fonds a apporté des précisions au *Code de sécurité informationnelle* afin d'assurer l'alignement aux meilleures pratiques de sécurité de l'information.

Le Fonds a, dans le cadre de son engagement actionnarial avec *Shareholder Association for Research & Education* (SHARE), mené quelques travaux sur la thématique des changements climatiques ciblant de meilleures pratiques en matière de divulgation et de transparence.

---

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

#### GRI 417 : COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE

417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	<p>Le prospectus et la notice annuelle contiennent toute l'information pertinente sur les éléments constitutifs et les exigences relatives visées pour les actions de catégorie A et les fonds communs de placement et les fonds FlexiFonds.</p> <p>De plus, la Circulaire de la direction et l'avis de convocation rassemblent des informations sur l'exercice financier et les renseignements relatifs aux votes, questions générales concernant les procurations et le conseil d'administration.</p> <p>Ces documents sont disponibles sur le site Web du Fonds et sur SEDAR.</p> <p>Le Fonds utilise divers canaux de communication pour rejoindre et informer les entreprises du Québec sur son offre de financement et sur ses produits financiers tels que le partage d'information personnalisée, l'envoi d'infolettres et la publication de communiqués de presse ou d'informations sur son site Web.</p>
-------	--	--

417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun
-------	---	-------

417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun
-------	---	-------

#### GRI 418 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS

418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	<p>Aucune plainte.</p> <p>Le Fonds s'est doté d'un cadre normatif de sécurité informationnelle qui s'appuie sur le référentiel de sécurité ISO 27002 et dicte les règles de protection de l'actif informationnel du Fonds et de son réseau. Ces règles se retrouvent dans le <i>Code de sécurité informationnelle</i>. Une formation est dispensée aux employés pour les sensibiliser à la protection des données sensibles et confidentielles.</p>
-------	--	---

#### GRI 419 : CONFORMITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucune
-------	--	--------

G4-FS9

Portée et fréquence des audits pour évaluer l'implantation de politiques environnementales et sociales, et d'évaluation des risques, liés aux produits et services

Ne s'applique pas au produit d'épargne du Fonds (ses actions) ni aux parts des fonds communs de placement FlexiFonds.

Pour ce qui est du processus de vérification diligente et d'intégration ESG des portefeuilles d'investissements en capital de développement et autres investissements : se référer aux éléments d'information GRI412-3, G4-FS10 et G4-FS11.

Enfin, une revue annuelle des titres compris dans le portefeuille autres investissements est réalisée, afin d'assurer sa conformité à la liste des émetteurs exclus, qui découle de la *Politique cadre de développement durable*.

G4-FS10

Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales

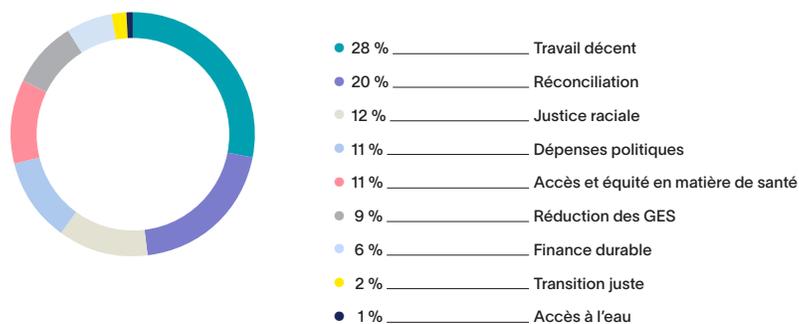
Le Fonds interagit avec chacune des entreprises à l'étude, lors de l'étape du préinvestissement (portefeuille d'investissements en capital de développement).

De plus, le Fonds mandate depuis plusieurs années l'organisme SHARE pour conduire en son nom des dialogues auprès d'entreprises ciblées au sujet d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Au cours de l'exercice, le Fonds a co-signé trois propositions d'actionnaires qui s'inscrivent dans le plan d'engagement actionnarial de SHARE.

Durant la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, SHARE a mené au nom du Fonds un total de 127 activités de dialogue auprès de 85 sociétés, tous secteurs confondus.

RADD, p. 81

**Répartition des activités de dialogue menées par SHARE au nom du Fonds en 2020-2021, par thématique**



G4-FS11

Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive ou négative

Tous les investissements du Fonds sont assujettis aux critères d'exclusion précisés dans la *Politique cadre de développement durable*.

Le Fonds exclut les sociétés :

- qui ne respectent pas les normes internationales, dont la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, le traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel et toute autre convention qui est adoptée sur les armes interdites et, au cas par cas, les entreprises dont une partie de leur revenu provient de la fabrication ou de la vente d'armes ;
- qui font partie de l'industrie du tabac ;
- qui ont un historique de pratiques environnementales non responsables ;
- qui ont un historique de non-respect des normes du travail ou des législations concernant les droits de la personne ;
- qui ne respectent pas le Code de conduite à l'international du Fonds (ce critère s'applique uniquement au portefeuille d'investissements en capital de développement) ;
- qui ont des réserves de charbon servant à la production d'énergie ;
- dont les activités consistent à faire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures au Québec ;
- dont les activités liées à la production de sables bitumineux représentent une part significative de la production totale.